



République Française
Département : GARD
Arrondissement : Alès
SOUSTELLE - Commune

Séance du mardi 05 mars 2024

Délibération N° DE_2024_003

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	9	9
Date de la convocation : 27/02/2024		
Pour	Contre	Abstention
9	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le cinq mars deux mille vingt-quatre, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du conseil), sous la présidence de RIBOT Georges.

Présents : RIBOT Georges, OZIL Jean-Pierre, COEURDACIER DE GESNES Ophelie, BRUNEL Laurent, KUBANI Sebastien, NOGARET Jerome, PRIVAT Christian, PRIVAT Eric, SOLEIROL Claude

Représentés :

Excusés :

Absents : LINGERAT Celine, VOILLIOT Loic

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, COEURDACIER DE GESNES Ophelie est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Demande de subvention d'investissement de l'ETAT / Contrat territorial

Conformément à l'appel à projets de DETR 2024 du 09 novembre 2023 Monsieur le Maire propose de répondre pour un projet de Mise en sécurité de l'accès au hameau de Bouzière commune de SOUSTELLE, et plus particulièrement au niveau **secours aux personnes et défense contre l'incendie**.

les objectifs et/ou enjeux :

- Sécurisation de l'accès au hameau ainsi qu'aux hébergements touristiques pour tout type de véhicules et plus particulièrement pour les véhicules de secours aux personnes ainsi que pour les engins de lutte contre l'incendie.
- Aire de retournement.
- Sécurisation dans le cadre des OLD
- Faciliter le déploiement en cours de la fibre optique ; l'opérateur Orange en charge de cette tâche privilégiant majoritairement l'installation des réseaux sous ou le long du Domaine Public.

le coût total de cette opération s'élève à 41 919 € HT qui sera financé comme suit :

Date de transmission de l'acte: 09/03/2024
Date de reception de l'AR: 09/03/2024
030-213003239-DE_2024_003-DE
A G E D I

DE_2024_003

INTITULE	DEPENSES HT	RECETTE HT
Relevé topographique emprise du chemin de la mazière	2 180	
Implantation des bornes	520	
Frais de notaire	950	
Viabilisation et sécurisation chemin de la mazière	38 269	
DETR (40%)		16 767
DEPARTEMENT (25%)		10 479
Reste à charge (35%)		14 673
TOTAL	41 919	41 919

Le conseil municipal après en avoir délibéré

- Sollicite l'aide de l'état à hauteur de 40% pour un montant de 16 767 €
- Sollicite l'aide du département par l'intermédiaire du Contrat Territorial à hauteur de 25% pour un montant de 10 479 €
- La dépense sera inscrite au budget 2024
- Charge le Maire de signer tous les documents afférents à cette affaire

Le conseil municipal s'exprime dans ce sens.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Georges RIBOT